



Une fois de plus lors de cette rentrée, le ministère de l'EN n'a concédé aucun moyen supplémentaire à l'enseignement professionnel public sous statut scolaire

Cette voie de formation scolarise 1/3 des lycéen-nes mais cela ne semble pas suffire : aucun engagement n'a été pris par la nouvelle ministre pour la soutenir et la valoriser. Pire, le ministère a floué les personnels : un temps affiché comme une priorité, l'enseignement professionnel public sous statut scolaire doit céder la place à l'apprentissage que le ministère promeut ces jours-ci sans réserve.

L'enseignement professionnel public a trop attendu. Alors qu'on lui demande d'être le rempart contre les sorties sans qualification, aucun bilan de la réforme du Bac Pro 3 ans n'a été tiré et les PLP comme leurs élèves ne se voient rien proposer pour améliorer leurs conditions de travail ou d'études.

Quand des milliers de jeunes ne trouvent pas de formation initiale qualifiante, il est du devoir du ministère de l'EN d'investir dans la formation professionnelle initiale sous statut scolaire. Or, le ministère -avec le soutien des régions- se désengage chaque

jour davantage de sa mission éducative en favorisant l'apprentissage.

Son objectif de développer le mixage des parcours et des publics va encore détériorer les conditions d'apprentissage de ces jeunes et accentuer les difficultés auxquelles les enseignant-es sont confronté-es au quotidien.

C'est pourquoi le SNUEP-FSU appelle l'ensemble des PLP à se mobiliser à travers une campagne d'interpellation du président de la République pour en finir avec les dégradations de la voie professionnelle publique sous statut scolaire. Il appelle l'ensemble de la profession à signer les cartes postales.

Pour faire entendre ses revendications et l'urgente nécessité d'améliorer les conditions de travail des collègues et d'études des élèves, le SNUEP-FSU appelle à :

UNE SEMAINE D'ACTION
« Pour l'enseignement professionnel public »
du 17 au 22 novembre.

Sommaire

- > Communiqué SNUEP-FSU P 1
- > Action cartes postales P 2
- > Communiqué FSU sur l'évaluation P 2
- > Intervention FSU au CSE P 3-4
- > Lettre FSU à la ministre de la FP P 5-6
- > Pétition du SNUEP Bordeaux P 6
- > Colloque FSU : Reconversion P 7-8-9
- > Communiqué FGR de la FP P 9-10
- > Reclassement et clause butoir P 10

SEMAINE D'ACTION « Pour l'enseignement professionnel public » du 17 au 22 novembre

Signez et faire signer dans vos établissements les 2 cartes postales et à les faire remonter massivement au SNUEP national avant le 17 novembre.



Évaluation : pour soutenir les progrès de chaque élève ! >

Communiqué FSU
Les Lilas le 8 octobre 2014

La FSU se félicite que le ministère ait décidé de faire de l'évaluation des élèves l'objet d'un débat public, dans le cadre de la refondation de l'école. L'évaluation est au cœur du métier d'enseignant.

C'est un acte professionnel qui est un de ceux parmi les plus visibles et les plus sensibles pour les élèves et leurs parents.

Il est donc temps de clarifier ce que sont l'acte d'évaluer et les différents usages et objectifs pour les professionnels de l'éducation, pour les élèves, les parents et l'institution.

Dans une société friande de palmarès, où l'évaluation en général revêt une importance exacerbée, comment mener une évaluation formatrice pour l'élève qui ne soit pas instrumentalisée à d'autres fins ? Le débat « note ou pas note » est une entrée facile, mais qui ne résiste guère à la réflexion : la note, la lettre, le smiley, le feu vert ou la case cochée sont de même ordre.

L'évaluation n'a pas pour objectif de classer les élèves, ni les établissements scolaires mais de soutenir les progrès de chaque élève, mettre en évidence et valoriser les réussites, mais aussi de repérer des difficultés ou des erreurs qui sont les étapes – utiles et incontournables – de tout processus d'apprentissage.

L'évaluation est au cœur du métier d'enseignant.

Il convient donc déjà de s'entendre sur les différentes formes d'évaluations et la nature des actes pédagogiques en jeu. Le livret personnel de compétences n'est pas la solution. Pour la FSU, le débat national sur l'évaluation doit être ambitieux et sérieux, à l'opposé des caricatures souvent véhiculées. Au-delà de l'usage de l'évaluation et de la forme des certifications, elle considère que la question de l'évaluation touche aussi à celle des conditions de travail (effectifs des classes), des contenus, de la formation des personnels et des choix faits par le Ministère quant à la forme des certifications et l'usage de l'évaluation.

Conférence nationale sur l'évaluation des élèves >

La FSU se félicite que le ministère ait décidé de faire de l'évaluation des élèves l'objet d'un débat public, dans le cadre de la refondation de l'école.

L'évaluation est au cœur du métier enseignant, c'est un acte professionnel délicat, et c'est un de ceux parmi les plus visibles et les plus sensibles pour les élèves et leurs parents. Or, ces dernières années, dès l'école maternelle, les enseignants ont été désorientés par la mise en œuvre de dispositifs d'évaluation dont les objectifs étaient loin d'être explicites et l'intérêt loin d'être partagé.

« La pression » sur les enseignants « s'est même accrue en terme de responsabilité ». Tout cela n'est pas sans conséquence sur les élèves.

En témoignent les injonctions [...] les pressions sur les taux de passage dans le second degré et sur les résultats du contrôle continu pour le brevet, la multiplication d'évaluations diagnostics dans le seul but de systématiser des remédiations dans une forme de médicalisation de l'apprentissage. L'expérience calamiteuse du LPC reste l'exemple de ce qu'il ne faut plus faire en la matière.

Il est donc temps de clarifier ce qu'est l'acte d'évaluer et quels en sont les différents usages et objectifs pour les professionnels de l'éducation, pour les élèves, les parents et l'institution. L'enjeu est important dans un système éducatif sélectif et marqué par les inégalités.

Pour cela, ce débat se doit de lever un certain nombre de malentendus. Il s'agit de distinguer clairement l'évaluation du système éducatif de l'évaluation des résultats individuels des élèves, l'évaluation formative, qui fait partie du processus d'enseignement et d'apprentissage, des évaluations sommative et certifica-

tive qui ponctuent la fin d'une séquence, d'un cycle ou d'un cursus.

L'évaluation du système a pour fonction d'orienter les politiques éducatives en renseignant objectivement sur les réussites et les difficultés de notre école. Ce travail peut être mené de manière rigoureuse et méthodologique à partir d'échantillon. Nul n'est besoin d'évaluer, pour cela, tous les élèves à tous les instants.

L'évaluation formative, dont les formes sont multiples, vise à renseigner tant l'enseignant que l'élève sur « ce qui a été appris » dans ce qui a été enseigné. Elle est donc un processus pédagogique et didactique en même temps que d'informa-

tion, elle permet à l'enseignant de mesurer l'écart entre ce que l'élève produit et ce qui est attendu de lui, et ainsi piloter les apprentissages. En ce sens, elle doit évidemment soutenir les progrès de chaque élève, mettre en évidence et valoriser les réussites, mais aussi décrypter les erreurs, qui sont les étapes – utiles et incontournables – de tout processus d'apprentissage.

Là, encore, nul n'est besoin de multiplier les protocoles chronophages. L'observation professionnelle à partir de critères pensés en amont est parfois suffisante.

L'évaluation sommative et certificative doit être pertinente dans sa forme et ses contenus, juste dans ses résultats et respectueuse de chaque élève. Mais elle doit simultanément rester exigeante et tendue vers le progrès et les apprentissages pour que l'acte d'enseignement garde sa valeur. Elle ne devrait pas servir à classer les élèves, ni les écoles et les établissements scolaires. Elle est une photographie des acquis des élèves – ses réussites et ses difficultés - à un instant T, en fin de séquence, de période

>>>

Intervention FSU au CSE
Paris, 8 octobre 2014

>>> ou de cycle par exemple, et doit permettre de rendre compte aux élèves comme aux parents. Son lien avec l'orientation scolaire doit être mieux explicité.

À côté de cela, l'évaluation certificative doit permettre l'obtention d'un diplôme de même valeur sur tout le territoire, c'est pourquoi la FSU dénonce la part grandissante du contrôle local au baccalauréat, qui en fait un diplôme maison, au risque de le dévaluer pour certains élèves.

La validation de certains diplômes, notamment ceux de la voie professionnelle, s'effectue par le biais d'évaluations par compétences dans presque toutes les disciplines. Dans ce cadre, les évaluations formatives peuvent être utilisées à des fins certificatives. Une telle dérive implique des incohérences pédagogiques, qui participent à une mauvaise compréhension des finalités de l'évaluation en général pour les élèves, et de la perte du sens de l'acte pédagogique pour les enseignants.

L'évaluation, lorsqu'elle certifie des connaissances et/ou des compétences dans le but de valider un diplôme, ne peut, ni ne doit être pensée comme un outil au seul service d'objectifs quantitatifs qui ne prendraient pas en compte les contenus, les programmes, les temps d'enseignement...

L'importance exacerbée de l'évaluation en général dans notre société, crée un contexte qui fait des différentes formes d'évaluations des actes pédagogiques très compliqués. Le débat « *note ou pas note* » est une entrée facile, mais qui ne résiste guère à la réflexion : la note, le smiley, le feu vert ou la case cochée sont de même ordre. Être traité avec bienveillance par l'école est un droit constant pour tout élève. Ainsi l'évaluation doit viser l'encouragement et les réussites tout en ne se trompant pas et en étant exigeante et claire sur les éventuelles difficultés rencontrées afin d'aider l'élève sur le chemin à parcourir

et les obstacles à surmonter.

Pour toutes ces raisons, la FSU considère que ce débat doit poser un cadre stable, clair et opérant sur les finalités de l'évaluation.

À partir de là, la question de la formation à l'évaluation est primordiale, car évaluer est une compétence professionnelle qui s'apprend, en particulier quand il s'agit d'évaluer chaque élève dans un collectif (classe, groupe) à l'effectif important, et de faire de l'évaluation un moment du processus d'apprentissage. On choisit mieux les formes et contenus de l'évaluation, on dépiste mieux les erreurs et on répond de façon plus pertinente aux problèmes qu'elles révèlent,... quand on a reçu une véritable formation didactique. L'évaluation scolaire n'est pas une action spontanée ; elle requiert formation initiale de haut niveau et formation continue régulièrement actualisée.

De plus, nous souhaitons un débat ambitieux et sérieux, à l'opposé des caricatures souvent véhiculées (y compris parfois, et nous le regrettons, sur le site du ministère). Il ne s'agit pas de mettre à l'index les enseignants. La très grande majorité de nos collègues sont conscients des enjeux d'une évaluation juste et respectueuse de chaque élève, et font le maximum pour cela, dans des conditions parfois très difficiles.

Il s'agit donc de créer les conditions favorables à une évaluation au service de la réussite des élèves. L'essentiel n'est pas une simple question de « bonne volonté » des personnels, mais bien, nous le réaffirmons, une question de rigueur dans la définition des finalités et des usages mais c'est aussi une question de conditions de travail (effectifs des classes), de formation. La conférence sur l'évaluation est une opportunité pour le système éducatif. La FSU s'engagera dans les débats qu'elle espère débarrassés des instrumentalisation que nous voyons, malheureusement déjà poindre dans nombre de déclarations publiques.

Madame la Ministre,

Vous ouvrez aujourd'hui des négociations pour « l'Avenir de la Fonction publique ». Cette réunion fait suite à plusieurs réunions sur le thème « Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations » qui ont donné lieu à un relevé de conclusions unilatéral sur la « méthode et le calendrier ». De « PPCR » nous sommes d'ailleurs passés à « Avenir de la Fonction publique », il nous semble que ce titre est moins évocateur pour les agents. De toute évidence, il est essentiel que le gouvernement dévoile ses objectifs à l'ouverture de ces négociations ainsi que les financements qu'il entend y consacrer.

Il va sans dire que le contexte et le sort fait à la Fonction publique, et particulièrement dans le projet de budget 2015, n'invite pas à l'optimisme : baisse des dépenses publiques et ainsi des dépenses de l'État, gel du point d'indice depuis 4 années et annoncé comme devant scandaleusement se poursuivre, diminutions des budgets des administrations et des dotations des collectivités territoriales, diminution des enveloppes catégorielles... Si ce projet restait en l'état, les conséquences seraient lourdes aussi bien pour les agents que pour les usagers.

Cette situation est d'autant plus inacceptable qu'aujourd'hui la société a un besoin important de services publics et de Fonction publique sur l'ensemble du territoire. La réforme de l'État, la réforme de l'organisation territoriale devraient être autant d'occasion pour mener les débats sur les évolutions à conduire (y compris avec les agents de la Fonction publique) mais aussi l'occasion pour le gouvernement d'annoncer son projet pour l'avenir de la Fonction publique.

Il est nécessaire qu'une parole forte soit portée par le gouvernement sur l'importance des services publics dans notre pays, sur le travail des agents, en somme sur notre modèle social qui doit être conforté. Car dans le contexte, ces projets sont anxiogènes pour nombre d'agents. Ils peuvent même produire des effets négatifs pour l'action publique et notre modèle social, s'ils devaient être menés sous le joug de l'austérité.

Le Conseil national des services publics ne peut pas être le seul lieu où l'on discute de l'avenir de la Fonction publique, des services publics, de notre avenir.

La FSU redit d'ailleurs son inquiétude et son incompréhension devant le blocage du gouvernement sur le projet de loi déontologie. C'est un très mauvais signal.

La FSU demande une fois encore au gouvernement, parce que c'est une injustice faite aux fonctionnaires, que cela a aussi des effets néfastes pour notre économie, de mettre fin au gel du point d'indice et d'ouvrir immédiatement des négociations salariales.

Toutes les statistiques montrent la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires et une situation sur certains points plus dégradée que dans d'autres pays. Cette situation n'a que trop duré.

Pour autant, la FSU est présente aujourd'hui car il y a beaucoup à faire pour améliorer la situation de tous les agents et conforter le statut de la Fonction publique.

>>>

*Intervention de la FSU
lors de l'ouverture des négociations dans
la Fonction publique
7 octobre 2014*

>>>

Rénover la grille indiciaire, améliorer les déroulements de carrière et les parcours professionnels, c'est d'abord améliorer les rémunérations des agents, leurs conditions de travail, leur mobilité choisie, la reconnaissance des qualifications mises en œuvre, tenir compte des évolutions des métiers, des missions et des tâches, permettre de réels déroulements de carrières aux femmes et une égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Il s'agit bien pour la FSU d'améliorer les déroulements et les perspectives de carrières de tous les agents, d'améliorer aussi leurs rémunérations dans lesquelles c'est bien l'indiciaire qui est essentiel. Ces négociations doivent permettre de redonner de la fierté à tous les agents pour porter l'action publique. Elles doivent aussi leur permettre de vivre mieux dans leur vie professionnelle et personnelle. Il doit s'agir de conforter la Fonction publique et son attractivité.

Nous n'anticiperons pas aujourd'hui les débats et travaux qui doivent maintenant se mener mais si la FSU s'engage aujourd'hui c'est parce que depuis longtemps, elle demande l'ouverture de discussions sur l'ensemble de ces sujets en articulation avec une nécessaire adaptation aux besoins des usagers.

Les attentes et les besoins des personnels comme de la Fonction publique sont forts. Les besoins devront être entendus et les demandes et revendications prises en compte.

La FSU s'engage dans ces négociations avec détermination. Cet engagement n'est pas inconditionnel et bien sûr la FSU examinera, étape par étape, les avancées obtenues.

Le gouvernement devra se montrer à la hauteur des exigences des personnels que nous représentons.

Le pire serait qu'une telle négociation ne puisse aboutir à conforter la Fonction publique et améliorer la situation de chacun des agents.

Pétition pour la Promotion de l'Enseignement

Professionnel Public : 550 signatures dans l'académie >

Pétition
SNUEP-Bordeaux

La pétition répond au contexte actuel puisque le gouvernement va lancer une campagne nationale POUR l'apprentissage le 11 octobre. *Depuis plusieurs mois, notre EPP a disparu des radars !!!*

Il serait important d'entendre notre voix, totalement étouffée depuis quelque temps. C'est pourquoi nous demandons avec force que soit mise en œuvre, très rapidement, une campagne de promotion et de revalorisation de l'enseigne-

ment professionnel initial sous statut scolaire afin de redynamiser l'école de la République et encourager les jeunes de notre académie et de notre région à suivre, dans le service public, la formation professionnelle qu'ils sont en droit d'attendre.

Le Café pédagogique dans son [Expresso](#) du 13 octobre vient de la reprendre.

LA RECONVERSION PROFESSIONNELLE >

La reconversion professionnelle d'un point de vue général en LP

Concernant la voie professionnelle et plus particulièrement les enseignant-es des disciplines professionnelles, la reconversion fait généralement partie intégrante de leur parcours. En effet, bon nombre d'entre eux/elles ont débuté leur carrière dans la sphère privée et pour des raisons diverses et variées ils/elles ont opté à un moment de leur vie pour l'enseignement. Du temps des IUFM, ils/elles s'inscrivaient sur des parcours adaptés qui préparaient au CAPLP et, après l'obtention de celui-ci, suivaient ensuite le cursus stagiaire 6h en responsabilité et une formation au métier d'enseignant-es. Ce choix fait par une grande partie de nos collègues révèle qu'ils/elles ne sont pas rétifs aux problèmes de reconversion professionnelle puisqu'ils/elles l'ont souvent expérimenté avec succès.

Cependant, avec le manque d'attractivité du métier de PLP (pour rappel, 1069 places au concours ont été perdues cette année soit 25 % des postes ouverts au CAPLP) et la réforme de la FDE qui, de fait, a rendu inadaptes de nombreux parcours de formation dans les disciplines de l'enseignement professionnel, une tendance observable ces dernières années est le recours à un recrutement important de contractuel-les (généralement des employé-es du privé, gérant-es de magasin, ouvrier-es qualifié-es, artisans...éprouvant des difficultés à trouver un emploi).

Ces personnels contractuels entrent dans le métier d'enseignant-es sans formation, sans accompagnement de la part de l'institution. Ils/elles prennent en charge leur reconversion professionnelle seul-es – avec comme unique soutien celui des équipes pédagogiques qui les entourent.

Après plusieurs années d'enseignement, lorsqu'ils/elles optent pour passer le concours et qu'ils/elles l'obtiennent, ils/elles ne bénéficient pas des 9h de décharges stagiaires au prétexte qu'ils/elles ont déjà acquis une expérience suffisante. La preuve en est, 2/3 des stagiaires PLP occupent un poste à temps complet. La reconversion professionnelle de ces collègues contractuel-les s'est donc effectuée sur plusieurs années sans véritable accompagnement.

La reconversion disciplinaire des enseignant-es de LP

La formation professionnelle a cela de particulier qu'elle doit s'adapter aux évolutions des métiers auxquelles elles préparent ; et en ce domaine, les évolutions sont très rapides... Enseigner la mécanique automobile ou la comptabilité aujourd'hui n'a plus rien à voir avec l'enseignement d'il y a 15 ans – par exemple : l'arrivée de logiciels complexes ont remplacé les écritures comptables sur papier ; et/ou l'utilisation aujourd'hui d'ordinateur « diagnostique » pour les pannes moteurs dans les ateliers/concessions ont profondément modifié les pratiques professionnelles, pédagogiques et les contenus d'enseignement.

Autre spécificité, certains métiers ne recrutant plus ou très peu au niveau V ou IV, certaines collègues ont été amené-es, faute de postes, à changer de discipline – cela a été le cas pour certain-es enseignant-es de comptabilité qui se sont reconverti-es en vente, commerce ou bureautique il y a une dizaine d'années. À cette époque, pas si lointaine pourtant, ces enseignant-es ont bénéficié d'un accompagnement de la part de l'institution.

>>>

Colloque FSU du 13 septembre 2014

La reconversion des enseignants

Intervention du SNUEP-FSU



**La reconversion des
enseignant-es de comptabilité
dans la filière GA**

Concernant les enseignant-es de comptabilité aujourd'hui, elles/ils viennent de subir une réforme de leur filière qui leur impose de fait une reconversion, qui n'est pas nommée comme telle, sans préparation, sans véritable formation, sans accompagnement.

Rappel :

En 2010 les baccalauréats comptabilité et secrétariat ont fusionné au prétexte, pour le dire vite et en reprenant les termes du MEN, qu'ils n'étaient plus du tout adaptés au marché de l'emploi. Cette fusion s'est faite en même temps que s'opéraient la réforme du baccalauréat en 3 ans. Malgré un avis négatif et un vote en contre du CSE, cette fusion a été mise en œuvre et la filière Gestion-Administration est née. Interviennent donc dans cette filière les enseignant-es de comptabilité et de bureautique. Or, quasiment plus aucun enseignement de comptabilité n'est dispensé... l'argument étant qu'au niveau IV, les emplois ne nécessitent pas de connaissances spécifiques à la comptabilité - les employé-es ne faisant que saisir des écritures comptables, ils n'ont aucunement besoin d'en comprendre les tenants et les aboutissants, les logiciels corrigeront de toute façon les erreurs. La question des poursuites d'études en BTS comptabilité des élèves issus de cette filière est systématiquement évacuée par l'institution ou traitée à la marge (de toute façon, en BTS on reprend la comptabilité depuis le départ...) quand on dénonce cet état de fait.

Pourtant, chacun-e le sait, là où les disciplines (puisque les PLP

sont bivalent-es) sont essentielles dans la construction de notre identité professionnelle. Imposer, comme cela a été le cas, à l'ensemble d'une profession, une reconversion disciplinaire sans formation, sans accord des personnels concerné-es, sans accompagnement, a fortement participé à la souffrance au travail dans cette filière ; souffrance que l'institution reconnaît puisqu'elle l'estime à 10 % du corps.

Et c'est sans parler de tous les problèmes d'outils informatiques imposés, logiciels complexes et non compatibles avec les réseaux des LP, qui parfois ne fonctionnent pas, qui coûtent cher...pour lesquels les enseignant-es ont du s'auto-former malgré leur complexité

Dans cette filière toujours, il a été imposé à tou-te-s les enseignant-es de disciplines professionnelles de mettre en œuvre des pédagogies supposées novatrices...les enseignant-es ne devaient plus se penser comme tel-les mais comme des chef-fes de service, des DRH et conduire leur classe comme une entreprise – les élèves devenant des employé-es capables d'autoformation et de réflexivité. Une méthode inadaptée aux élèves car s'auto-évaluer nécessite de l'expérience, des savoirs acquis et une certaine maturité.

Une méthode inacceptable de la part des décideurs car elle exige des enseignant-es une charge de travail énorme – les enseignant-es devant élaborer des scénarii pour des groupes de 4 élèves maximum toutes les heures. Inacceptables surtout parce qu'elle participe d'une idéologie et non d'une pédagogie qui œuvre à faire réussir les élèves et à les armer pour leurs poursuites d'études.





Mais cette filière relève néanmoins de l'Éducation nationale, et non d'une formation privée qualifiante, il est donc indispensable d'évaluer le niveau des élèves en vue de la certification du baccalauréat... Or, là encore un « nouveau » concept : l'évaluation permanente de compétences qui servira à la certification du diplôme : 55 compétences sont à évaluer par élèves sur les 3 ans !

Conclusion

Si, lorsque l'on évoque la reconversion professionnelle des enseignant-es, on ne pense pas immédiatement à ce type de reconversion imposée ; c'est pourtant bien de cela dont il s'agit pour les enseignant-es de la filière GA. En effet, les disciplines enseignées ne sont pas celles pour lesquelles elles/ils ont été recruté-es, leurs pratiques pédagogiques ont été remises en cause quand on les a obligés à mettre en œuvre ce que le privé nomme : la « didactique professionnelle », confondant ainsi 3 métiers : Formateurs / enseignant-es /chef-fes de service.....

Toutes ces confusions, modifications en profondeurs du métier participent d'une souffrance au travail des enseignant-es sans précédent. De plus les objectifs annoncés pour justifier cette fu-

sion (plus grande attractivité, meilleure insertion professionnelle, moins de décrochage scolaire) sont aujourd'hui non atteints. Il est fort à parier aussi, au regard des critiques fortes émises par les tuteurs et tutrices qui reçoivent les élèves de cette filière en stage, que l'insertion professionnelle sera plus difficile – les connaissances de base en comptabilité n'étant pas enseignées.

Le SNUEP-FSU a dès le départ dénoncé les dérives de cette réforme et exigé des mesures immédiates. Interrogé aussi par les CHSCT, la DGESCO a réuni 3 groupes de travail spécifiquement sur cette filière mais objectivement, rien n'a encore été mis en œuvre pour améliorer les conditions de travail des enseignant-es et d'études des élèves.

Le SNUEP-FSU revendiquait des mesures urgentes mais, à ce stade et au vue des constats alarmants, seule une remise à plat globale de cette filière participera à atteindre ces objectifs. Cela est indispensable pour toutes celles et ceux qui travaillent et étudient en GA mais aussi pour tous les personnels et élèves de l'enseignement professionnel – une telle conception de la formation professionnelle ne peut et ne doit être généralisée à aucune autre filière.

Projet de loi de financement de la sécurité sociale : des économies sur notre santé >

Le PLFSS 2015, examiné par le conseil des ministres le 8 octobre, s'inscrit dans les logiques de la stratégie nationale de santé et du pacte dit de responsabilité et de solidarité : réduire les déficits et faire des économies. Chaque branche de la sécurité sociale sera mise à contribution.

Sans oublier les mesures concernant la branche famille, qui sont un premier pas vers la remise en cause de la politique familiale française, la FGR-FP s'intéresse particulièrement aux 3,2 milliards d'économies que

devrait réaliser l'assurance maladie, avec un objectif national des dépenses en progression de seulement 2,1 %, insuffisant au regard du progrès technologique et du vieillissement de la population.

Le PLFSS prévoit la mise à contribution de l'industrie pharmaceutique, une lutte menée contre les actes inutiles, redondants, voire nuisibles, la promotion de la prévention et d'une meilleure organisation des soins.



Communiqué
FÉDÉRATION GÉNÉRALE
DES RETRAITÉS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
Paris, le 10 octobre 2014



Le discours gouvernemental se veut rassurant, affirmant que les usagers n'en pâtiront pas, mais pourra-t-on faire mieux avec beaucoup moins ?

Il est difficile de croire que les déserts médicaux se repeupleront avec de simples aides ponctuelles. Les hôpitaux, dont certains ont déjà licencié du personnel pour régler leurs factures, se verraient contraints à de nouvelles économies et les directeurs d'ARS, qui se sont illustrés dans la fermeture de lits ou de structures de proximité, bénéficieraient d'un nouveau pouvoir de contrôle sur les établissements de santé, pouvant aller jusqu'à des sanctions financières.

Avec de nombreuses organisations associatives ou syndicales, la FGR-FP contestait le détournement de la CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) vers le FSV (fonds de solidarité vieillesse) et demandait qu'elle soit intégrale-

ment utilisée pour l'aide aux personnes en perte d'autonomie. Elle restera vigilante sur cette question, le dossier de presse indiquant que la part non consommée en 2015 pour le financement de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement serait affectée au financement d'un plan d'investissement en faveur des personnes âgées mais le projet de loi n'en fait pas mention.

Dans un contexte économique certes difficile, le gouvernement ne propose d'agir que sur les dépenses et n'engage aucune réflexion sur la question des recettes affectées à la Sécurité Sociale ainsi que sur la lutte intensifiée contre la fraude patronale qui s'élève, selon la Cour des Comptes, à plus de 20 milliards d'euros par an.

La FGR-FP préconise des mesures fortes pour l'emploi et un financement par des cotisations sociales justes et pérennes appliquées à tous les revenus de quelque nature qu'ils soient.

RECLASSEMENT : suppression de la « Règle du Butoir » une victoire syndicale du SNUEP-FSU >

Reclassement
Action SNUEP-FSU

Le classement est la prise en compte d'un certain nombre de services antérieurs à l'année de stage, permettant au stagiaire d'accéder à un échelon de carrière plus élevé. Il prend effet à la date de nomination comme stagiaire. L'effet financier intervient au cours du 1^{er} trimestre. **Vous devez compléter un dossier délivré par l'administration.** Le SNUEP-FSU peut vous aider à vérifier votre classement et à formuler un recours si la décision prise par l'administration est contestable.

Suite à nos interventions répétées, par décret publié le 6 septembre 2014, **le ministère accepte enfin de supprimer « la règle du Butoir » qui empêchait les anciens non-titulaires lauréats de concours de prétendre à un reclassement** leur permettant d'obtenir une situation plus

favorable que celle qui résultait de leur classement à un échelon égal ou immédiatement supérieur à celui perçu auparavant.

Même si cette mesure apporte une amélioration pour une partie des collègues, **le SNUEP-FSU continue d'exiger un nouveau décret pour remplacer celui de 1951 qui va s'appliquer pour votre reclassement. Ce nouveau décret devra proposer un cadrage national concernant le reclassement des stagiaires et des anciens contractuels. Il devra s'effectuer au plus favorable et leur offrir de réelles perspectives de carrière.**

Décret n° 2014-1006 du 4 septembre 2014 modification du décret n°51-1423 du 5 décembre 1951

**Prenez contact avec
votre section académique**